

ACTION N° 4-7

PILOTE : MISSION DE COORDINATION DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Mettre en œuvre la réforme de l'organisation territoriale de l'État

Objectifs

Mettre en œuvre la réforme de l'organisation territoriale engagée pour :

- répondre à un **fort besoin de proximité** exprimée par les Français et les élus
- permettre une **meilleure mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement.**

Plus de

20 000

agents

concernés par la réorganisation

ENGAGEMENT PRIS

Engagements pris lors des 3^e CIP (juin 2019) : réformer l'organisation territoriale de l'État (OTE) pour permettre de répondre aux priorités du Gouvernement.

BILAN À DATE

Désenchevêtrement des compétences de l'État :

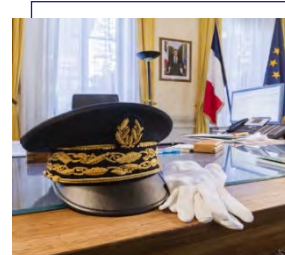
- l'intervention de l'État est recentrée sur l'accompagnement des entreprises en difficulté, le suivi des filières stratégiques et des politiques d'innovation et de transformation numérique
- dans le domaine du sport au profit du soutien au sport de haut niveau et de l'intervention dans les territoires les moins favorisés : création le 1^{er} août 2019 de l'Agence nationale du sport associant l'État, les collectivités et le monde sportif.

Mise en cohérence des missions de l'État :

- regroupement le 1^{er} janvier 2021 des missions de l'État en matière de sport, de jeunesse, d'éducation populaire et d'engagement civique afin de préparer la mise en œuvre du service national universel :
 - au niveau régional, au sein des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports placées dans les rectorats de région académique
 - au niveau départemental, au sein de services dédiés à la jeunesse, à l'engagement et aux sports placés dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale
- transfert des compétences de l'État dans le domaine de la recherche aux recteurs de région académique pour constituer les délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation (DRARI), le préfet de région gardant une autorité fonctionnelle sur ces services

La circulaire du 12 juin 2019 définit 4 axes :

- désenchevêtrer les compétences de l'État avec celles des collectivités territoriales, des opérateurs et des acteurs hors de la sphère publique
- gagner en efficacité en rationalisant les moyens et en favorisant les coopérations entre services
- donner aux responsables déconcentrés des pouvoirs de gestion accrus et garantir la cohérence de l'action de l'État au profit des territoires
- réorganiser le réseau déconcentré de l'État pour mieux répondre aux priorités du Gouvernement (notamment le service public de l'insertion et le service national universel).



© Ministère de l'Intérieur / J. Grosjean

Création le 22 juillet 2019 de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) pour soutenir les collectivités en matière d'ingénierie territoriale.

Constitution le 1^{er} janvier 2021 au niveau départemental des secrétariats généraux communs aux préfetures et directions départementales interministérielles dans une optique de mutualisation des moyens et de gains de performance dans le service rendu.

Création d'un comité interministériel régional des transformations des services publics, rassemblant autour du préfet de région l'État déconcentré, garant de la cohérence de l'action de l'État au profit des territoires.

Déconcentration aux préfets de 34 millions d'euros du fonds pour la transformation de l'action publique pour financer des projets en lien avec la

Dans le cadre de la création du service public de l'insertion et de l'emploi et du soutien au tissu économique, regroupement le 1^{er} avril 2021 des compétences des services de l'État en matière de cohésion sociale, de travail et d'emploi :

- au niveau régional, dans les directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- au niveau départemental, dans les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations.

Depuis le 1^{er} avril 2021, les services de gestion de la main d'œuvre étrangère des anciennes DIRECCTE ont été transférés aux préfetures et organisés sous la forme de plates-formes interdépartementales et

Financement dans le cadre du plan de relance de projets immobiliers dans les services déconcentrés, avec des objectifs d'amélioration de la performance énergétique au profit des agents et des usagers.

PROCHAINES ETAPES

Garantir les conditions de travail nécessaires à la bonne exécution des missions en faisant converger et en simplifiant les fonctions support de l'administration territoriale de l'État.

Les objectifs de cette convergence sont de :

- rapprocher les situations et faciliter les missions des agents de l'administration territoriale de l'État (ATE) en matière de gestion RH, numérique et budgétaire, quel que soit leur ministère d'appartenance
- apporter des réponses concrètes pour améliorer le quotidien des agents
- favoriser le sentiment d'appartenance à un périmètre commun pour l'ensemble des agents du périmètre ATE
- simplifier la tâche des gestionnaires, en particulier dans les secrétariats généraux communs départementaux (SGC-D)
- bâtir un socle numérique commun conduisant à la modernisation et la simplification des outils de travail des agents.



© Ministère de l'Intérieur / E. Deléris



La nouvelle feuille de route de la convergence élaborée par le ministère de l'Intérieur et associant le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, comporte plusieurs chantiers ambitieux qui confirment la volonté d'aboutir dès 2021-2022 à des mesures concrètes et produisant rapidement des effets, pour les agents comme pour les gestionnaires :

- le chantier action sociale qui porte sur l'harmonisation de subventions et de prestations interministérielles
- le chantier mobilité et indemnitaire pour garantir le régime indemnitaire de l'agent en cas de mobilité dans le périmètre ATE
- le chantier SIRH pour mettre en place une interface commune de gestion des mobilités pour les agents du périmètre ATE
- le chantier médecine de prévention
- le chantier filière numérique pour renforcer l'attractivité des postes et définir une nouvelle doctrine d'emploi
- le chantier numérique avec la mise en place d'un socle commun en matière d'infrastructures réseaux, de serveurs, de messagerie collaborative...
- le chantier budgétaire et financier pour l'exécution des dépenses départementales du programme budgétaire 354 (support des préfetures et des DDI) sur un seul bloc CHORUS.

En matière RH	
Mobilité indemnitaire	<ul style="list-style-type: none"> • mise en œuvre à partir de 2021 d'un calendrier commun de mobilité pour les agents du périmètre ATE. • régime indemnitaire de l'agent garanti en cas de mobilité dans le périmètre ATE: publication d'une instruction interministérielle en septembre 2021.
SIRH - outil Place de l'emploi public	<ul style="list-style-type: none"> • mise en place à compter de 2023 sur la Place de l'emploi public d'une interface commune de gestion des mobilités pour les agents du périmètre ATE.
Action sociale	<ul style="list-style-type: none"> • harmonisation dès 2021 des subventions de restauration collective au sein des SGC-D. • harmonisation des subventions de restauration collective entre agents de préfetures et de DDI : expérimentation dans 2 régions en juin 2021 (Normandie, Centre-Val de Loire), généralisation en septembre 2021. • harmonisation des prestations interministérielles pour les séjours d'enfants en appliquant à compter de l'automne 2021 aux agents de préfetures, les barèmes actuels des DDI.
Médecine de prévention	<ul style="list-style-type: none"> • lancement en juin 2021 d'une mission inter-inspections sur l'état des lieux de la médecine de prévention et des réseaux de soutien dans le périmètre ATE, qui donnera lieu à des propositions d'évolution.
En matière numérique	
	<ul style="list-style-type: none"> • définition d'une doctrine d'emploi des agents titulaires et des contractuels d'ici la fin 2021.
	<ul style="list-style-type: none"> • mise en place de services de navigation Web et de visio-conférence homogènes et améliorés.
	<ul style="list-style-type: none"> • mise à niveau des infrastructures au 1^{er} semestre 2022 pour les infrastructures réseaux et serveurs et au 2nd semestre 2022 pour la migration vers un annuaire unique AD ATE national.
	<ul style="list-style-type: none"> • achèvement du déploiement de PC portables VPN pour toutes les missions télétravaillables d'ici 2022 et déploiement de la nouvelle messagerie collaborative de l'État au 1^{er} semestre 2023.
En matière budgétaire et financière	
	<ul style="list-style-type: none"> • regroupement de l'exécution des dépenses départementales des unités opérationnelles du programme 354 sur le bloc CHORUS du ministère de l'Intérieur depuis le 7 juin 2021 pour certaines dépenses nouvelles et à compter du 1^{er} janvier 2022 pour l'ensemble des dépenses.

LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE A COMPTER DE 2021

AVANT

DRJSCS

Réseau jeunesse, sports et cohésion sociale
Sport, jeunesse Cohésion sociale Fonctions support

Réseau emploi, travail, développement économique, concurrence
DIRECCTE
Développement économique Emploi et travail Concurrence Fonctions support

Réseau jeunesse, sports et cohésion sociale
Sport, jeunesse et vie associative Cohésion sociale Fonctions support

Réseau emploi, travail
UD DIRRECTE
Inspection du travail Emploi Fonctions support

Réseau jeunesse, sports et cohésion sociale
Environnement Ingénierie territoriale Fiscalité de l'urbanisme Permis de construire et aides à la pierre Fonctions support Autres missions

RÉORGANISATION DES SERVICES DÉCENTRÉS à partir du 1er avril 2021

Nouveau réseau régional fusionné DREETS
Pilote du service public de l'insertion Service économique régional
Cohésion sociale Emploi et travail Fonctions support
Concurrence Fonctions support
Accompagnement des entreprises en difficulté, filières stratégiques, innovation et numérique

Déclinaison départementale DDETS-PP
Cohésion sociale Emploi Inspection du travail

Réseau DDT/M
Environnement Autres missions
Plateforme de gestion avec DREAL et Opérateurs en matière d'eau, environnement habitat insalubre
SGC
Secrétariats généraux communs
Fonctions support mutualisées entre les préfectures et les directions départementales

TRANSFERT OU ABANDON DE MISSION

Rectorat
Jeunesse, sport et vie associative
Création le 1^{er} janvier 2021 DRAJES (déploiement du SNU) DRARI

CREPS
Sport de haut niveau

Abandon de mission
Développement économique

DSDEN
Déploiement du SNU

Caisses d'allocations familiales

Collectivités

Agence nationale de la cohésion des territoires
Ingénierie territoriale

Finances publiques
Fiscalité de l'urbanisme

Collectivités
Permis de construire et aides à la pierre

ÉCHELON RÉGIONAL ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

Outre-mer : dans 4 départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Mayotte, La Réunion), les mêmes réformes sont mises en œuvre, tout en étant adaptées à la configuration des services de l'État dans ces territoires.

CREPS

centre de ressources, d'expertise et de performances sportives

DDCS-PP

direction départementale de la cohésion sociale - et de la protection des populations

DDETS-PP

direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités - et de la protection des populations

DDT/M

direction départementale des territoires/et de la mer

DIRECCTE

direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DRAJES - DRARI

délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport -
délégation régionale à la recherche et à l'innovation

DREETS

direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DRJSCS

direction régionale de la jeunesse, des sports de la cohésion sociale

DSDEN

direction des services départementaux de l'éducation nationale

SGC

secrétariat général commun

SNU

service national universel

UD DIRECCTE

unité départementale de la DIRECCTE